

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION
CC_2023_097**

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux mai à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 15 mai 2023, conformément à la loi.

OBJET :**COMMISSION 2 -
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE -
ALIMENTATION****DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE*****TERRABUNDO - Vote du
règlement intérieur*****Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 33
Procurations : 13

Nombre de votants : 46**Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Bruno RUSINEK, Benjamin DUMORTIER, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Sophie FENOT, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Alain BOS

Ont donné pouvoir :

Yves LEFEBVRE, procuration à Jean-Louis DAUCHY
Joëlle DUPRIEZ, procuration à Luc MONNET
Arnaud HOTTIN, procuration à Bernard CHOCRAUX
Nadège BOURGHELLE-KOS, procuration à Bruno RUSINEK
Thierry BRIDAULT, procuration à Bernadette SION
Murielle RAMBURE, procuration à Marie CIETERS
Vinciane FABER, procuration à Olivier VERCRUYSSSE
Paul DHALLEWYN, procuration à Sylvain CLEMENT
Gilda GRIVON, procuration à Michel PIQUET
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Carine GAU
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Jean-Paul VERHELLEN, procuration à Michel DUPONT
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Ludovic ROHART

Absents excusés :

Isabelle LEMOINE, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 22 mai 2023

Délibération CC_2023_097

COMMISSION 2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ALIMENTATION

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

TERRABUNDO - Vote du règlement intérieur

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'aménagement du bâtiment TERRABUNDO à destination des entreprises.

Vu l'avis de la Commission 2 - Développement économique, alimentation et agriculture lors de sa séance du 17 mai 2023.

Il convient de définir le règlement intérieur déterminant les conditions générales de vie applicable sur le site de TERRABUNDO : horaires, comportement, relations inter-personnelles, accès aux réseaux, modalités techniques,...

Le règlement intérieur est annexé à la présente délibération.

Où l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

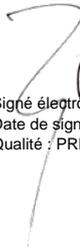
DECIDE (par 46 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 46 VOTANTS) :

- ***De valider le règlement intérieur du site TERRABUNDO***
- ***D'autoriser son Président à signer tout document relatif à ce dossier.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUTRY



Signé électroniquement par : Luc FOUTRY
Date de signature : 25/05/2023
Qualité : PRESIDENT

Le présent Règlement Intérieur a pour objet de régir la bonne tenue du site TERRABUNDO. Il est applicable à tous les Clients utilisant un ou plusieurs services de la Communauté de Pévèle Carembault sur le site de TERRABUNDO. Il forme un tout indivisible avec les Conditions Particulières et les Conditions Générales signées par le Client. Le Client est tenu d'en respecter les termes.

1. Définition & Lexique

- « **Client** » : désignent, indépendamment, les Coworkers, les Résidents et les Utilisateurs
- « **Coworkers** » : désignent les personnes ayant souscrit une prestation de coworking peu importe la durée de la formule choisie
- « **Résidents** » : désignent les personnes ou structures (ainsi que ses salariés) ayant souscrit une formule de prestation annuelle d'un bureau privatif qu'il soit dans un espace partagé ou dans un espace individualisé.
- « **Visiteurs** » : désignent les personnes ayant été invitées par un Résident, ou un Coworker ou directement par le Prestataire pour un rendez-vous ou participant à un des événements réalisés au sein de Terrabundo venant pour un rendez-vous avec un résident ou un Coworkers ou participant à un des événements réalisés au sein de Terrabundo.
- « **Utilisateurs** » : désignent les personnes ayant souscrit à une réservation d'une salle de réunion ou l'espace événementiel
- « **Domicilié** » : désignent les structures ayant un numéro siret adhérent au service de domiciliation de Terrabundo
- « **Locaux** » ou « **Terrabundo** » : désignent le bâtiment situé 1 rue Christian Maille à Ennevelin (59710) ;
- « **Prestataire** » : désigne la structure mettant à disposition les locaux situés 01 rue Christian Maille 59710 Ennevelin, à savoir la Communauté de communes Pévèle-Carembault.

2. Préambule

Présentation de Terrabundo

Situé à Ennevelin, Terrabundo est un bâtiment de 1400m² dédié aux entrepreneurs engagés et aux porteurs de projets innovants du territoire et d'ailleurs. Bas-carbone et circulaire, Terrabundo propose des espaces aménagés de façon écoconçue et tout un écosystème d'entreprises et d'acteurs agissant en faveur d'une économie plus durable, locale et circulaire

Philosophie de l'espace

Une charte d'engagement de Terrabundo a été construite en concertation avec les usagers du lieu. Elle résume l'état d'esprit véhiculé et accepté par tous les occupants et l'écosystème. Cette charte d'engagement est transmise aux clients de Terrabundo par mail.

Horaires

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.

L'espace de coworking est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30. Les bureaux privés ou partagés sont accessibles 24h/24h, 7 jours/7.

3. Règles de vie

Discussions

Les Clients de Terrabundo s'engagent à rester le plus discret possible dans les espaces de travail partagés et à maintenir un niveau sonore faible et favorable à la concentration des autres usagers. De façon générale, le niveau sonore restera maîtrisé afin de ne pas empêcher sur le calme de Terrabundo.

Notifications et sons divers

Dans les espaces de travail partagés, les sons émanant des postes informatiques et smartphones sont également à proscrire (Réseaux sociaux, mails, SMS, vidéo...). L'utilisation de casques est conseillée et doit se faire dans un volume respectueux de l'environnement proche.

Téléphone

Les téléphones doivent impérativement fonctionner en mode silencieux ou sur vibreur. Les appels téléphoniques sont à passer dans les espaces prévus à cet effet (phone box, mezzanine, salon, terrasse). Pour les espaces de coworking, les Coworkers s'engagent à rester le plus discrets possible, à maintenir une ambiance favorable à la concentration des autres Coworkers et à passer leurs appels téléphoniques à l'extérieur. D'une manière générale, ils s'efforcent de respecter un certain niveau sonore. Pour les Clients réservant des salles, les appels peuvent être passés dans les différentes phones box, dans le salon, la mezzanine, la cafétéria et à l'extérieur. Si le volume sonore d'un autre membre est dérangeant, il est important de le lui signaler poliment.

Règles d'utilisation des phones box

Les cabines téléphoniques sont mutualisées et donc accessibles à l'ensemble des Clients de Terrabundo. Elles sont réservables sur le site de Terrabundo. Dès lors que la réservation est terminée, l'espace doit être libéré. La ventilation et la lumière doivent être coupées et la porte doit rester ouverte pour permettre une aération avant accueil de l'utilisateur suivant.

Démarchage, prospection ou publicité

Terrabundo n'est pas un lieu de démarchage ou de prospection commerciale. Il est interdit de faire sa publicité au travers de supports de communication (flyers, cartes de visite, etc.) qui seraient déposés dans l'espace. Il est uniquement autorisé d'afficher sa carte de visite sur le tableau des résidents à l'entrée de Terrabundo. Tout support de communication trouvé dans l'espace sera restitué à son propriétaire ou enlevé. Le démarchage commercial direct est aussi proscrié.

Ouverture

Le-la premier.e Résident.e doit désactiver l'alarme et allumer les lumières de Terrabundo. La personne veille à ce que l'ensemble des portes soient refermées après son passage afin de sécuriser le lieu en attendant l'arrivée de l'équipe de Terrabundo. Lors d'une privatisation des espaces événementiels, l'équipe de Terrabundo sera présente afin d'assurer le bon déroulement de l'événement.

Fermeture

Le-la dernier.e Résident.e doit vérifier la fermeture des fenêtres et des portes, éteindre les lumières et s'assurer que l'alarme est bien mise et la porte principale bien fermée. Lors d'une privatisation en soirée des espaces événementiels, l'équipe de Terrabundo sera présente afin d'assurer le bon déroulement de l'événement.

Tabac et vapotage, alcool et stupéfiant

Terrabùndo est entièrement non-fumeur (en application du décret n°92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à usage collectif). L'usage de la cigarette électronique est également prohibé.

La consommation d'alcool est interdite en dehors des manifestations et animations organisées ou autorisées par Terrabùndo. Il est interdit aux personnes en état d'ébriété de pénétrer ou de séjourner à Terrabùndo. Il est par ailleurs interdit d'introduire, de distribuer et de consommer de l'alcool ou des substances illicites au sein des espaces intérieurs et extérieurs de Terrabùndo.

La consommation de boissons (chaudes et soft) est autorisée dans les différents espaces de travail partagés et les communs (salon, mezzanine, cafétéria) à condition de laisser les installations propres à l'issue de chaque utilisation, et de ne pas nuire aux installations électriques présentes. Bien que le ménage soit pris en charge par Terrabùndo, il est important de veiller à ce que les espaces restent propres et accueillants pour tout le monde.

Nourriture, boisson et repas

Pour conserver un état de propreté maximal des espaces de coworking, toute nourriture est interdite. Pour les Clients qui souhaitent déjeuner sur place ou faire une pause, une cafétéria est disponible. Il est possible à tous les Clients d'utiliser les réfrigérateurs et congélateur de Terrabùndo en veillant à ne pas le saturer et à n'y laisser aucune nourriture avariée ou vaisselle sale. Les éléments considérés comme insalubres seront jetés (y compris le contenant). Tous les vendredis, les réfrigérateurs seront vidés. Tasses, verres, couverts et assiettes d'une part, et cafetière, théière, micro-ondes, sont mis à disposition des Clients, ces derniers s'engagent à les nettoyer et les ranger, le cas échéant, après utilisation. Un lave-vaisselle, du produit vaisselle et des éponges sont disponibles dans la cafétéria.

Les consommables (thé, café, tisane, sucre, etc.) sont mis à disposition par Terrabùndo. Ils sont à consommer sur place et de façon raisonnable. Les déchets issus de ces usages sont à trier comme les autres, suivant leur destination.

Animaux

L'accès à Terrabùndo est interdit aux animaux, à l'exception des chiens d'assistance pour personnes en situation de handicap.

4. Respect des personnes

Politesse et courtoisie avec la communauté des Coworkers.

Terrabùndo est aménagé en plusieurs espaces : les bureaux des résidents, les salles de réunion, les espaces de coworking et les espaces communs (cafétéria, salon, mezzanine, phone box). Les Clients s'engagent à garder dans ces derniers une atmosphère studieuse et calme afin de ne pas perturber les autres utilisateurs. Plus spécifiquement pour les espaces de coworking, les coworkers s'engagent à respecter le besoin de silence des autres occupants. Dans les échanges entre utilisateurs ou avec l'équipe de Terrabùndo, la politesse et la courtoisie sont de mise. En cas de propos outranciers, l'équipe de Terrabùndo se réserve le droit d'exclure la personne voir de lui interdire l'accès au lieu par la suite.

Ouverture et collaboration

Terrabùndo est un lieu d'échanges et de partage de connaissances. Les valeurs de Terrabùndo sont l'exemplarité, la justesse, l'éco-responsabilité, le concret et le partage. La convivialité, la mise en réseau, la bienveillance sont les axes quotidiens de l'équipe de Terrabùndo et nous souhaitons partager notre vision et ces valeurs avec les usagers du lieu.

Tenue et comportement

Les personnes sont invitées à se présenter en tenue décente avec une hygiène corporelle et vestimentaire acceptable et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans Terrabùndo.

L'ensemble des utilisateurs s'engage à respecter les dispositions sur la laïcité.

5. Respect du matériel

Écran

Un écran et ses connecteurs sont mis à disposition sur chaque poste de travail. Ces équipements doivent rester positionnés sur son bureau et ne peut donc pas être déplacés.

Usage du matériel

Les Clients s'engagent à respecter le fonctionnement du matériel mis à disposition (mobiliers, équipements, matériel informatique...), à respecter son bon état et à signaler tout incident, ou toute anomalie dans le fonctionnement à l'accueil de Terrabùndo.

Stockage

Il est interdit de déposer des objets dans les communs. Si vous avez besoin d'un espace de stockage, vous pouvez vous rapprocher de l'équipe de Terrabùndo. Si un espace est mis à votre disposition, vous devez identifier vos affaires avec vos nom, prénom, numéro de téléphone et faire une liste des affaires stockées, en accord avec l'équipe de Terrabùndo.

Toilettes

Terrabùndo dispose de plusieurs toilettes. Chaque utilisateur doit laisser cet espace aussi propre qu'il l'a trouvé. Une fois utilisés, l'utilisateur se doit de tirer la chasse et utiliser la brosse si nécessaire.

Parking

Terrabùndo possède 85 places de parking. 4 emplacements sont prévus pour le rechargement des véhicules électriques. Ces quatre places ne sont à utiliser que si vous souhaitez recharger votre véhicule et uniquement durant la durée de la charge. Au-delà de cet usage, vous devez stationner votre véhicule sur les emplacements classiques du parking.

Plantes

Terrabùndo met à disposition des occupants des plantes pour agrémenter les bureaux et veille sur leur entretien. Toutefois, si un résident s'aperçoit que l'une d'entre elles est en manque d'eau, il peut avertir l'équipe ou l'arroser directement.

6. Respect des locaux

Le Client s'engage à demander l'autorisation préalable au Prestataire pour tous travaux d'aménagement ou de décoration des

espaces et/ou bureaux alloués. Il n'installe pas de serrure ou verrou supplémentaire de quelque sorte que ce soit sur les portes, rangements ou fenêtres de l'espace mis à sa disposition, ou apporter de modification aux serrures ou mécanismes existants.

Le Client ne cède pas ni ne transmet le badge qui lui a été remis. Il informe l'ensemble de ses équipes des conditions d'utilisation des badges.

Le Client répond de tout dommage causé par son fait, du fait de ses collaborateurs ou du fait de toute personne se trouvant dans Terrabùndo avec sa permission ou sur son invitation, qu'elle soit expresse ou tacite (partenaires, agents, relation d'affaire...).

7. Etat et entretien des locaux

Le Client prend les locaux mis à disposition en l'état, tel que défini par l'état des lieux qui sera réalisé avec l'équipe de Terrabùndo. A défaut d'état des lieux, les locaux mis à disposition seront présumés être confiés en bon état. Le Client s'interdit d'exercer contre le Prestataire tout recours, à raison des malfaçons, vices ou défauts apparents ou cachés.

Le Client devra restituer les locaux mis à disposition dans un état conforme à celui d'origine. A défaut les coûts afférents à la remise en état (changement des serrures, nettoyage, déplacement ou destruction des biens, peinture, constats d'huissier, etc) lui seront facturés.

Concernant les espaces de coworking, le Coworker s'engage à laisser son bureau et les parties communes dans le meilleur état de propreté et d'ordre possible. Les postes de travail n'étant pas privatifs, le Coworker ne peut, en aucun cas, stocker dans l'espace ses effets personnels et/ou son matériel professionnel. Des casiers sont mis à disposition pour stocker les effets personnels.

Le matériel mis à disposition du Client, par le Prestataire, devra être utilisé avec soin, et après utilisation, être restitué immédiatement et en bon état, aux emplacements prévus à cet effet. Le manquement à cette règle entraînera un rachat du matériel qui sera facturé sur le compte du Client.

Le Prestataire se réserve le droit d'accéder en tout temps à l'espace mis à disposition du Client pour l'exécution de prestations de maintenance et d'entretien (le ménage, la maintenance, les inspections, les tests électriques ou les travaux de réparation ou rénovation).

Le Prestataire a toujours le droit d'exécuter ou de faire exécuter les réparations, modifications et rénovations sur le site ou dans les locaux mis à disposition, sans que le Client ne puisse prétendre de ce fait, à quelque indemnité ou diminution de prix et ce, par dérogation aux dispositions de l'article 1724 du code civil, quelle que soit la durée desdits travaux, sauf à ce que ces travaux empêchent le Client de jouir des locaux mis à disposition.

Concernant l'entretien, en cas de besoin, du matériel est à la disposition des Clients à l'accueil de Terrabùndo. Des corbeilles et des cartons de recyclage papier sont mis à disposition à différents endroits au sein de Terrabùndo.

Tous problèmes d'entretien, de maintenance, ou de dysfonctionnement des services et équipements doivent être reportés à l'accueil de Terrabùndo.

La même démarche doit être respectée pour tous dommages et dégâts accidentels, relevant du fait d'un ou plusieurs usagers, ou de tiers, survenus au sein de Terrabùndo. Les frais de réparation seront à la charge du ou des utilisateurs responsables.

Dans le cadre d'événement exceptionnel, les locaux communs tel que la cafétéria, le salon, la mezzanine, peuvent être utilisés par le Prestataire. Dans ce cadre, le Client ne pourra y avoir accès sans que cela entraîne une rupture du contrat ou une compensation financière.

Le Prestataire ou ses employés ou préposés pourront enjoindre le Client de les autoriser à pénétrer dans les locaux mis à disposition afin de vérifier le respect des règles d'occupation et d'utilisation. En cas d'urgence ou de refus non justifié, le Prestataire pourra passer outre cette autorisation afin de faire les constatations, réparations ou mises en sécurité nécessaires. Le Prestataire pourra exceptionnellement dans ce cas être amené à déplacer les biens. Le Prestataire tiendra un compte rendu de son intervention à la disposition du Client.

8. Organisation d'événements

Le Client demandera l'autorisation préalable et écrite du Prestataire pour toute animation qu'il souhaiterait réaliser au sein de son espace alloué. Le Prestataire se réserve le droit de refuser une animation qui serait contraire à la politique de Terrabùndo ou qui nuirait à la tranquillité et au bon ordre du lieu et d'interrompre une animation dont la mise en œuvre ne correspondrait pas à celle préalablement autorisée.

Le Client devra fournir dans les meilleurs délais, toute information nécessaire relative à l'événement organisé dans l'espace mis à disposition par le Prestataire, notamment le nombre de participants, tout changement quant aux dates et heures convenues, et tout risque et/ou dommage potentiel lié à cet événement.

Avant tout tournage de film, ou de reportage, ou de reportage photographique, le Client doit au préalable demander l'autorisation écrite de filmer ou de faire des prises de vues au sein de Terrabùndo. Dans le cas contraire, le Prestataire sera amené à refuser l'accès à Terrabùndo au photographe et/ou au caméraman. Le Client fera son affaire personnelle de l'obtention de toutes les autorisations qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre d'un reportage photographique ou d'un tournage de film ou de reportage.

9. Respect des activités

Le Client s'engage à :

- Respecter l'activité professionnelle déclarée dans les Conditions Particulières ;
- Tenir informé le Prestataire de toute modification concernant son activité ou ses effectifs, sa forme

juridique et son objet, nom et domicile de ses représentants indiqué au contrat ;

- Ne pas utiliser l'adresse des locaux comme siège social ou établissement, ni lieu de réception de son courrier, à l'exception faite des Clients ayant souscrit à la prestation de domiciliation ;
- Ne pas utiliser les locaux mis à disposition pour la fabrication et/ou l'entreposage de marchandises sauf si un tel entreposage n'est que la résultante d'une activité principale de bureau et sous réserve de l'accord préalable de Terrabùndo ;
- Ne pas utiliser les locaux mis à disposition pour fournir des « services de détail » ou des « services médicaux » impliquant de fréquentes visites de personnes extérieures au sein de Terrabùndo ;
- Ne pas exercer d'activité mécanique dans l'espace, ne pas y cuisiner, ni utiliser ou permettre que soient utilisés dans l'espace des combustibles à base de pétrole, d'essence, de kérosène pour le chauffage ou l'éclairage ;
- Ne pas utiliser ou faire circuler dans les locaux mis à disposition, des produits illicites, jugés dangereux, explosifs ou inflammables, notamment des gaz ou liquides dangereux ;
- Tenir informé le Prestataire de toute modification concernant l'identité et le nombre de collaborateurs basés à Terrabùndo.

10. Accueil de personnes extérieures

L'invitation à Terrabùndo de toute autre personne doit être préalablement et obligatoirement déclarée à l'équipe de Terrabùndo par le Client pour identification auprès de la réception. L'accueil de ces Visiteurs à Terrabùndo se fera uniquement en présence du Client et dans les espaces de rencontres informelles (cafétéria, salon, mezzanine et pour les résidents, dans leurs bureaux). Ces personnes sont sous l'entière responsabilité du Client et doivent respecter le présent règlement.

Les Coworkers ne sont pas autorisés, sauf de façon exceptionnelle et avec l'autorisation de l'équipe de Terrabùndo à recevoir des tiers (clients, fournisseurs, partenaires, etc...) au sein de l'espace. Ces rencontres, si elles sont acceptées ont lieu dans les espaces de rencontres informelles que sont le salon, la meeting box (sur réservation), la mezzanine.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser l'accès à tout tiers qui n'est pas un Client afin de préserver le bon fonctionnement de Terrabùndo et le confort des autres utilisateurs.

Le Client reconnaît que Terrabùndo est un espace partagé et qu'il convient par conséquent de veiller à éviter toute gêne aux autres occupants.

11. Eco-gestes

Terrabùndo est un espace dédié à l'économie circulaire. Un ensemble de bonnes pratiques est mis en place afin de respecter les valeurs écologiques du lieu. Les gestes de tous les Utilisateurs de Terrabùndo comptent et permettront de réussir nos objectifs : limiter les déchets et consommer moins.

Tri des déchets

- Utiliser les différentes poubelles mises à disposition afin de respecter le tri. Une signalétique permet d'informer sur le bon traitement des déchets.
- Un composteur est mis à disposition à l'extérieur de Terrabùndo afin de récupérer les déchets alimentaires et les déchets verts.
- Terrabùndo est approvisionné en consommable en vrac (café, thé, produit ménager...). Nous vous proposons d'utiliser uniquement les doses nécessaires à vos usages.

Réduction de la consommation de papier

- Eviter les impressions en privilégiant les envois numériques
- N'imprimer que les documents nécessaires sur du papier recyclé fourni par Terrabùndo
- Privilégier les impressions en recto/verso et en noir et blanc

Réduction de la consommation électrique

- Une grande partie de Terrabùndo est équipée en détecteurs mais n'oubliez pas d'éteindre la lumière lorsque vous sortez d'une pièce.
- Eteindre la lumière à la fermeture de Terrabùndo

Réduction de la consommation d'eau

- Utiliser les chasses d'eau à petit débit lorsque cela est possible
- Ne pas laisser couler inutilement le robinet
- Arroser les plantes avec les fins de bouteilles d'eau

Déplacements doux

Penser aux déplacements doux : transport en commun, covoiturage, vélo, ...

12. Accès au réseau

Le Client reconnaît être dans un lieu ouvert au public. Il s'engage à utiliser son matériel informatique ainsi que l'accès internet d'une manière conforme à la loi en s'interdisant notamment tout comportement et tout usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

En particulier, il ne devra pas utiliser son matériel ou l'accès internet du site, à des fins illégales, illicites, interdites, c'est-à-dire, sans que cette liste ait un caractère exhaustif : il s'engage à respecter la loi et s'interdit d'accéder, de mettre en ligne ou d'afficher des contenus et informations, provenant ou non d'une mise en ligne sur le réseau internet mais considérés comme illégaux par les textes ou les tribunaux tels, les informations, messages, textes, images ou vidéos ayant un caractère violent, d'incitation à la violence ou à la haine, dégradant pour la personne humaine, pornographique ou pédophile et/ou ayant un caractère provocant et portant atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité des utilisateurs du réseau et/ou des consommateurs et usagers de Terrabùndo .

Le Client s'engage à respecter la vie privée de toute personne utilisatrice et le secret des correspondances. Le Client s'interdit d'intercepter tout message et communication adressés à un tiers au sein de l'espace émis par la voie des télécommunications.

Le Client s'engage à respecter la législation sur les données personnelles et les traitements automatisés d'informations nominatives ainsi que la législation et les textes relatifs aux droits d'auteur, marques, brevets, à la propriété intellectuelle et industrielle. Il s'interdit toute reproduction ou usage en infraction de ces législations, qu'il s'agisse de créations multimédia, de logiciels, de textes, d'articles de presse, de photos, de sons, d'images de toute nature, de marques, de brevets, de dessins et modèles, étant précisé que toute mention relative à l'existence de droits sur ces éléments et/ou données et/ou fichiers ne peuvent faire l'objet d'une suppression et que toute reproduction d'une œuvre ou de l'un de ces éléments et/ou fichiers et/ou données sans consentement du titulaire des droits constitue une contrefaçon.

Le Client déclare avoir connaissance des limites techniques de l'architecture réseau et du fait que le Prestataire ne peut être tenu responsable des problèmes de communication liés à internet, ni d'éventuelles difficultés d'accès au réseau internet interdisant partiellement ou complètement son utilisation, ni d'un arrêt de la connexion lié à une coupure d'électricité dans Terrabundo. Le Prestataire ne fournit aucun contrat de niveau de service au Client concernant la prestation ou la perte de service dans le cadre de ses services internet. Le Prestataire ne saurait être tenu responsable des dommages indirects, notamment la perte d'exploitation découlant ou résultant de la perte de service ou de la dégradation de la connectivité/l'accès à internet. Cette stipulation s'appliquera, dans les limites autorisées par la loi, indépendamment de la négligence ou de la faute de l'une ou l'autre des Parties.

Internet n'étant pas un réseau sécurisé, le secret des correspondances transmises sur ce réseau n'est pas assuré. Dans ces conditions, il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau internet ou de l'intrusion d'un tiers dans le système informatique à quelque fin que ce soit et de procéder à des sauvegardes préalablement et postérieurement à son accès au réseau. Le Prestataire informe également le Client que l'intégrité, l'authentification et la confidentialité des informations, fichiers et données de toute nature qu'il souhaite échanger sur le réseau internet ne peuvent être garanties sur ce réseau. Le Client ne doit donc pas transmettre via le réseau internet des messages dont il souhaiterait voir la confidentialité garantie.

Le Client n'est pas autorisé à enfreindre la sécurité des systèmes ou du réseau. Le service internet du prestataire ne peut pas être utilisé dans le but d'effectuer des tentatives de violation, réussies ou non, de la sécurité d'un réseau, d'un service ou de tout autre système.

Le Client s'interdit toute utilisation commerciale de l'accès au réseau qui est mis à sa disposition, notamment en permettant à des tiers d'accéder au réseau moyennant le versement par ceux-ci d'une contrepartie notamment financière. Les services internet du Prestataire sont uniquement disponibles dans Terrabundo et le Client n'est pas autorisé à créer des liaisons entre le réseau du Prestataire et tout autre réseau ou service de télécommunication sans le consentement de ce dernier.

Constatant un abus, le Prestataire peut déconnecter l'équipement du Client et suspendre les services s'il estime que le matériel ou les logiciels du Client ne sont pas ou plus appropriés à une connexion

au réseau du Prestataire. Le Client reconnaît que le Prestataire n'est pas responsable du contenu transmis par lui-même ou ses Clients.

Afin de respecter la loi, le Prestataire garde une trace de tous les logs de ses Clients pendant une durée de 12 mois. Passé ce délai ces informations sont détruites.

13. Sécurité des données

Le Prestataire protège les données personnelles et la vie privée des Clients de Terrabundo.

Le Prestataire s'engage, en qualité de responsable de traitement, à traiter les données à caractère personnel collectées dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, selon la loi du 6 janvier 1978 (dans sa version en vigueur) relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés et le Règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données personnelles (RGPD).

Il est précisé que les données collectées et le traitement qui en est fait est justifié par l'exécution du contrat conclu entre le Prestataire et le Client selon les cas soit sur la base du consentement du Client, soit sur la base de l'intérêt légitime du Prestataire.

Le Prestataire s'engage à ne jamais porter à la connaissance de tiers (hors administration et/ou sous-traitants) les informations nominatives communiquées par son Client lors de leur inscription.

Le Client accepte par anticipation l'utilisation de ses données dans le cadre de démarches d'information par le Prestataire.

Les données à caractère personnel sont conservées par le Prestataire pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités décrites ci-dessus et pour la durée de la prescription applicable.

Dans la mesure permise par la loi, le Client dispose des droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité de ses données à caractère personnel ainsi qu'un droit à la limitation du traitement relatif aux données à caractère personnel qui la concernent. Il dispose également d'un droit à s'opposer au traitement des données à caractère personnel le concernant pour des raisons tenant à sa situation particulière ainsi qu'à l'utilisation de ses données à des fins d'envoi d'emails d'informations par le Prestataire. Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier à l'adresse suivante : Communauté de Communes Pévèle Carembault, place du bicentenaire, BP63 59710 Pont à Marcq.

Une annexe spécifique est dédiée à la politique RGPD du Prestataire et sera transmise en même temps que le règlement intérieur.

14. Utilisation de cookies et de logs

Les Cookies sont une suite d'information, généralement de petite taille et identifiée par un nom, qui peut être transmise au

navigateur du Client par un site web sur lequel le Client se connecte (définition CNIL).

Le Client est informé, lors de sa connexion au site web de Terrabùndo ou à l'outil de gestion des espaces (Cosoft), de l'utilisation permanente de cookies permettant l'enregistrement d'informations de navigation (sauvegarde des informations de connexion, sauvegarde des articles visités et sélectionnés lors de la navigation, statistiques et données d'utilisateurs afin d'optimiser le site etc...).

La navigation du client sur le site vaut acceptation de ce dernier sur l'utilisation de ces cookies. Le Client a la faculté de s'opposer à l'utilisation de ces cookies en paramétrant son navigateur, étant précisé que l'accès à certains services peut nécessiter l'acceptation préalable des cookies par le Client.

Les Logs correspondent à un enregistrement des consultations de pages internet réalisées par le Client, de l'utilisation du système d'impression et de l'horodatage de ses accès au bâtiment. Dans un cadre réglementaire, le Prestataire a pour obligation de conserver les logs pour une durée d'une année. Ces informations sont stockées au sein de la communauté de communes Pévèle Carembault.

15. Hygiène- sécurité-incendie

Branchement d'appareils électriques

Toute modification de l'installation électrique est rigoureusement interdite. Il est également demandé de veiller à la conformité de son matériel avec les prises électriques et de débrancher tous ses appareils et câbles attendant en quittant son poste de travail. L'installation et l'utilisation de rallonge électrique sont interdites.

Sécurité incendie

Le bâtiment dispose des équipements de sécurité incendie conformes à la législation. En cas d'incendie, le plan d'évacuation et les consignes de sécurité incendie affichés dans Terrabùndo entrent en vigueur. Une formation incendie sera proposée par l'équipe de Terrabùndo aux résidents. Des contrôles de bon fonctionnement des équipements (alarme, détecteurs, signal sonore...) sont réalisés régulièrement.

Hygiène et sécurité

Les utilisateurs se conformeront aux règles de sécurité des lieux, notamment :

- Les règles d'accès et de capacité d'accueil des différents espaces,
- L'interdiction d'entraver les accès aux issues de secours ainsi que le fonctionnement de leur système d'ouverture,
- L'interdiction de manipuler les installations électriques sans habilitation,
- L'interdiction d'amener ou d'installer des équipements fonctionnant au gaz ou toute matière inflammable, explosive ou volatile,
- L'interdiction de réaliser des aménagements ou d'installer des équipements complémentaires à ceux des locaux,
- Le respect des mesures sanitaires exceptionnelles prises par

Terrabùndo dans le cadre de période pandémique ou épidémique, notamment l'obligation de port d'équipement de protection.

Accès aux locaux mis à disposition

Le Prestataire est autorisé à ouvrir les locaux mis à disposition à tous services de police ou de gendarmerie, pompiers, ambulanciers, huissier, ou sur ordre d'une décision de justice.

16. Manquements et sanctions

Manquements

Constituent notamment des manquements au règlement intérieur les comportements suivants :

- L'utilisation des équipements mis à disposition pour des activités ou des usages autres que ceux prévues par le règlement et les CGV,
- La dégradation des locaux ou du matériel mis à disposition,
- Le dépassement des capacités d'accueil des bureaux et des salles communes,
- Le non-respect des consignes d'hygiène et de sécurité,
- Les menaces, l'agression verbale ou physique, contre le personnel ou les usagers de Terrabùndo, l'introduction de tout objet tranchant ou contondant et plus généralement toute arme,
- Le non-respect du voisinage, le bruit excessif à l'intérieur comme aux abords de Terrabùndo et les troubles à la tranquillité et à l'ordre public,
- L'accès aux locaux de toute personne en état d'ébriété ou d'agitation anormale.

Sanctions

Tout manquement constaté au règlement intérieur, aux CGV ou d'atteinte à l'ordre public au sein de Terrabùndo, ou tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa gravité, entraîner la résiliation du Contrat conclu entre le Client et le Prestataire. Un manquement grave au règlement et/ou à l'ordre public peut entraîner une exclusion immédiate et définitive.

17. Nuisances

Pour le bien-être de chacun, il est demandé de ne pas faire de bruit excessif, ni de causer une quelconque gêne qui pourrait nuire au bon déroulement des activités des occupants de Terrabùndo. Le Client s'engage à respecter le bon ordre et la propreté des Locaux.

De même, tout Client s'engage, dans son usage des services, à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à l'ordre public et aux bonnes mœurs, afin d'entretenir une cohabitation respectueuse avec les autres utilisateurs de Terrabùndo. Le Client s'engage à utiliser les espaces de Terrabùndo exclusivement pour un usage professionnel. Le Client s'engage en toutes circonstances à respecter le Règlement Intérieur, dont il reconnaît expressément avoir reçu un exemplaire ou une communication.

Le Client s'engage à respecter toutes les obligations légales et réglementaires et à effectuer toutes les formalités notamment administratives, fiscales et/ou sociales qui lui incombent le cas échéant du fait de son utilisation des services.

Le Client est tenu de respecter en toutes circonstances un principe de précaution. Il veillera à ne rien faire qui puisse occasionner ou risquer d'occasionner des troubles ou dommages aux autres locaux et aux autres clients du Prestataire et notamment il veillera particulièrement à ne pas créer de bruits, tremblements, poussières, odeurs, etc. Le Client garantit le Prestataire de tout recours de tiers à ce titre et en supportera toutes les conséquences

18. Entrée en vigueur et modification du règlement intérieur

Le présent règlement s'applique à compter de l'entrée en vigueur de la délibération portant approbation du Règlement Intérieur de Terrabùndo. Il sera affiché dans Terrabùndo. Les clauses du Règlement Intérieur sont susceptibles de faire l'objet de précisions et de modifications et dans ce cas une communication aura lieu auprès des Clients (par voie d'affichage et/ou par courrier simple ou courriel adressé aux coordonnées figurant au contrat). Toute clause du règlement intérieur qui deviendrait contraire aux dispositions légales, règlementaires ou conventionnelles applicables à l'établissement du fait de l'évolution de ces dernières serait nulle de plein droit.

Fait à

Le

Signature du Client

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2023_097
Objet :	TERRABUNDO - Vote du règlement intérieur
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-05-25 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-200041960-20230525-CC_2023_097-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20230525-CC_2023_097-DE-1-1_0.xml	text/xml	994 o
Document principal (Délibération) Nom original : acte.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20230525-CC_2023_097-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	143.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Reglement interieur.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20230525-CC_2023_097-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	212.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	25 mai 2023 à 09h19min03s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	25 mai 2023 à 09h25min07s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Marjorie
En attente de transmission	25 mai 2023 à 09h25min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 mai 2023 à 09h25min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 mai 2023 à 09h25min32s	Reçu par le MI le 2023-05-25

